

Procès-verbal du Conseil d'école du 13 novembre 2018

Ecole des hirondelles LE TREVOUX

Présents: Mmes Brod, Guilloux, Sinquin et M Joa, Langlais et Leconte (parents d'élèves élus)

Mme Beux (adjointe chargée des affaires scolaires) et M Fraval (maire)

Mme Bouquillon (agent municipal)

Mmes Begel, Berthou, Fer, Huet, Lancien-Mazé, Moal et Tanguy

(enseignantes)

Excusés: Mme Decemme (Inspectrice de l'Education Nationale)

M Salaun (parent d'élèves)

Mme Oriot (enseignante)

Absente : Mme Blanchard (parent d'élèves)

1) Résultat des élections et présentation des présents

Le taux de participation a été de 53% (47% l'année dernière, 55 % il y a 2 ans). Tous les votes ont été effectués par correspondance. Huit parents ont été élus (7 titulaires et un(e) suppléant(e): il s'agit de Camille Blanchard (mère d' Elza et Tino en TPS), Amandine Brod (mère d'Ambre en PS), Aurélie Guilloux (mère de Noam en GS, Maël en CE1 et Lucas en CM2), Jean-Pierre Joa (père de Marin en GS), Vivien Langlais (père de Eloën et Enora en CE1 et llan en CM2), Sylvain Leconte (père de Loane en CE2), Nicolas Salaun (père de Gabriel en MS et de Erin en CP) et Héloïse Sinquin (mère d'Elynn en GS et de Maëlys en CM1).

Un trombinoscope avec notice explicative du rôle du conseil d'école sera adressé aux parents d'élèves.

2) Rôle et règlement du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour chaque année scolaire. Il se réunit une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de 2/3 de ses membres.

Les membres :

- Le directeur/directrice qui en est le président-e
- Les maître-sse-s de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus
- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le Délégué Départemental de l'Education Nationale : aucun délégué n'est présent au sein du conseil d'école.

- Un des membres du RASED (réseau d'aide des élèves en difficultés) intervenant dans l'école
- L'IEN de la circonscription (membre de droit)

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la **consultation** est jugée utile (voix consultative) :

- Personnels du réseau
- Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales
- ATSEM
- Les employés du temps post et périscolaire, d'où l'invitation à cette réunion de Aude Bouquillon afin de répondre à des questions émanant de parents.

Ses attributions : le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur

- Vote le règlement intérieur
- **Statue** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'Ecole.
- Est consulté et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
 - L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires
 - > L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - > Les conditions d'intégration des enfants handicapés
 - > Les activités périscolaires et la restauration scolaire
 - > La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
 - > L'hygiène scolaire
 - > L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, <u>un procès-verbal</u> de la réunion est rédigé et signé par son Président et contre signé par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'IEN de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Il est également consultable depuis l'année dernière sur le site internet de l'école. Les procès-verbaux établis seront soumis à l'approbation lors de chaque conseil d'école suivant.

Si les parents souhaitent aborder certains points (en lien avec les attributions du conseil d'école), ils doivent en faire part au président, en l'occurrence la directrice, en amont de la réunion. Sachant que les invitations doivent parvenir au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, il serait préférable de « sonder » les parents de l'école au moins 3 semaines avant chaque conseil d'école. Les parents d'élèves élus n'ont obtenu aucun retour de la

consultation des parents.

La modalité de vote décidée au conseil d'école est la suivante : le principe est « le vote à la main levée ». Si une personne demande exceptionnellement un vote secret, alors le vote se fera de cette façon.

3) Règlement intérieur de l'école

Une modification est demandée par les parents élus concernant les sucreries apportées lors des anniversaires. L'article 10 devient donc « Les sucreries, à raison d'un bonbon par élève, sont autorisées les jours d'anniversaire (sauf les sucettes). » Le règlement est approuvé à l'unanimité.

4) Rentrée 2018

A cette date, l'école compte 180 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 7 classes :

- 4 TPS / 26 PS : 30 avec Rozenn Nicolas (en arrêt maladie) remplacée par Nolwenn fer accompagnée par Florence Toupin
- 16 MS/ 10 GS: 26 avec Marianne Oriot (les lundis, mardis et jeudis) et Pascale Lancien-Mazé (les vendredis) accompagnées par Aude Bouquillon et Ludivine Guisquet
- 15 GS / 10 CE1 : 25 avec Marlène Begel accompagnée par Martine Tensorer
- 22 CP avec Hélène Tanguy
- 10 CE1 / 15 CE2 : 25 avec Cathy Moal
- 12 CE2 / 14 CM1 : 26 avec Anne Berthou
- 6 CM1 / 20 CM2 : 26 avec Pascale Lancien-Mazé (les mardis et jeudis) et Katell Huet (les lundis et vendredis)

Laurence Floch (en arrêt maladie et remplacée par Marie Flécher) assure un emploi d'assistante de vie scolaire. Le remplacement est particulièrement compliqué avec l'intervention de plusieurs personnes.

Parcours EPS

- Natation: Les élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 iront à l'Aquapaq de Scaër. Les séances ont débuté pour les classes de CE1 et CE2 et se termineront fin janvier. Les créneaux horaires sont de 9h20 à 10h dans l'eau le jeudi matin, le jeudi et vendredi de 14h à 14h40. Le financement des entrées est assuré par Quimperlé Communauté, la mairie prend en charge le transport.

Un parent d'élève intervient afin d'indiquer que certains parents regrettent que des élèves d'un même niveau n'aient pas les mêmes activités. L'équipe enseignante précise qu'elle accorde une vigilance particulière sur cet aspect malgré les double-niveaux.

 Cross: Pour des raisons organisationnelles, le cross de la solidarité au Manoir de Kernault ne peut avoir lieu. L'équipe enseignante étudie la faisabilité d'un cross aux étangs.

Parcours culturel

- Cinécole: Les 3 classes maternelles et celles de CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 sont inscrites au dispositif Cinécole avec des projections au cours de l'année. Le coût du transport est pris en charge par Quimperlé Communauté et les entrées sont payées par l'APE.
- Voyage lecture : 2 classes de l'école participent à Dis moi ton livre organisé par Quimperlé Communauté.
- Visites lieux culturels: des visites de musées ou d'expositions et des actions avec la médiathèque du Trévoux sont prévues au cours de l'année pour différentes classes.

Parcours scolaire:

Les élèves de CM2, dans le cadre de la liaison école-collège, se rendront au collège de Bannalec durant 6 après-midis les lundis à partir du 11 mars (séances de sciences physiques et d'EPS). Le lundi 13 mai, ils y déjeuneront.

Parcours citoyen:

- Dans le cadre de l'axe *Mieux vivre à l'école, développer le sens de la responsabilité, du respect* du projet d'école, des élections de délégués ont lieu dans 5 classes de l'école afin qu'ils représentent leur classe au conseil des élèves.

Intervention de la mairie : Après les travaux du restaurant scolaire, les élèves seront convoqués. Mais il y a des demandes qui sont indépendantes des « gros travaux », les travaux courants peuvent être réalisés. M. Fraval propose d'aller à l'école pour repérer les travaux possibles.

Intervention des parents : la rencontre avec la mairie est indépendante des travaux scolaires, il faut rester dans le cadre du parcours citoyen. Quelles améliorations pouvez-vous proposez ?

Intervention des enseignantes : quelles réponses apporter aux enfants ?

5) Travaux et sécurité

Exercices sécurité

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme,...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer,

notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Comme pour la sécurité incendie, un exercice d'entraînement a été effectué pour familiariser les élèves et leurs enseignants sur la conduite à tenir. Il a eu lieu le 6 novembre. Les verrous installés l'année dernière ont bien joué leur rôle.

Dans les propositions d'amélioration, nous avons pointé l'inexistence d'un moyen d'alerte, de communication interne, l'impossibilité de fermer certaines portes (salle de sieste et classe de MS/GS), la non disponibilité des mallettes avec le matériel.

Un exercice incendie a eu lieu le 12 novembre 2018 en présence d'un pompier afin d'observer le déroulement de l'évacuation. Il a jugé que l'exercice était très satisfaisant. Une demande de modification concernant l'escalier de secours de la classe de CE1/CE2, demande déjà évoquée, est renouvelée.

Travaux

Une inspection effectuée dans le cadre des missions confiées à l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a eu lieu le 21 juin 2018. Le rapport établi fait apparaître diverses observations et plusieurs recommandations (radon, légionelle,...). Il a été transmis en mairie début juillet.

Un problème de températures élevées a été constaté dans la classe de CE1/CE2 (un relevé est présenté lors du conseil) : des travaux sont possibles afin de faire baisser la température (isolation des combles, installation d'une VMC, pose de films sur les fenêtres).

Mme Begel indique que l'installation d'une VMC dans la classe de GS/CE1 lors des vacances d'été 2018 a des effets bénéfiques.

Une demande de connexion à Internet du bâtiment élémentaire (et filtrage) est renouvelée. La connexion dans le bâtiment maternelle ne fonctionne plus. La salle informatique a été déplacée en septembre dans le cadre des travaux de réaménagement mais n'a pu être utilisée en l'absence de filtrage. Une intervention de Quimperlé Communauté est prévue le 14 novembre 2018.

La question du réaménagement des locaux scolaires est évoquée : les travaux n'ont pas débuté suite à l'absence d'artisans. Les parents d'élèves souhaitent savoir ce qu'il en est

des ouvrants à prévoir dans l'actuelle BCD qui doit accueillir une classe de maternelle. La

mairie se renseigne à ce sujet. Les notions de régulation de l'air, de température dans la

classe et de sécurité sont soulevées.

Le renouvellement de l'équipement de la cuisine est évoqué : la mairie indique que cela

sera vu lors des travaux de réaménagement.

Les parents d'élèves élus souhaitent évoquer le temps de cantine, et mettent en avant

l'initiative du personnel municipal quant à l'utilisation du langage des signes sur ce temps.

Aude Bouquillon indique que ce choix a été fait afin de proposer une ambiance plus

apaisée aux élèves et précise que cela n'interdit pas le droit de parler. Une information à

destination des parents sera faite par les services de la mairie. Mme Beux indique que la

municipalité peut compter sur une équipe compétente et impliquée.

La fluidité de circulation aux abords de l'école n'est pas encore satisfaisante malgré la

mise en place d'un parking avec temps de stationnement limité. Quelques photos prises

lors de déplacements d'élèves sont présentées : elles montrent une mise en insécurité

des élèves.

Le chemin piétonnier évoqué lors du conseil du 12 juin 2018 est en cours de finition mais

n'empêchera pas les voitures de se garer, ce qui rendra son accès impossible. La

possibilité d'installation de poteaux est évoguée.

Les parents élus renouvellent la demande d'une entrée et sortie unique, sujet évoqué

depuis plusieurs années. La mairie craint que cela engendre une perte de clients pour le

commerce de boulangerie. Un essai, à partir du lundi 26 novembre, est décidé. Les

services de la mairie élaboreront une information à destination des parents.

Signature de la secrétaire : Mme Begel

Signature de la présidente : Mme Huet

École des Hirondelles – 1 b rue de Saint-Thurien – 29380 LE TRÉVOUX **2** 02.98.71.84.43